

Service des personnels enseignants  
DPE 1  
Bureau de la mobilité

Affaire suivie par :  
Véronique Pezzulla  
Tél : 01 64 41 27 22  
Mél : [veronique.pezzulla@ac-creteil.fr](mailto:veronique.pezzulla@ac-creteil.fr)

20, quai Hippolyte Rossignol  
77 000 Melun  
[www.dsden77.ac-creteil.fr](http://www.dsden77.ac-creteil.fr)

Melun, le 23 mars 2021

Monsieur le Recteur de l'académie de Créteil

à

Mesdames et Messieurs les chefs d'établissement  
ayant des SEGPA, ULIS, Classes relais

Mesdames et Messieurs les directeurs d'écoles

Mesdames et Messieurs les enseignants du 1<sup>er</sup> degré  
**(Pour attribution)**

Mesdames et Messieurs les inspecteurs de l'éducation  
nationale chargés d'une circonscription

Monsieur le responsable du site départemental de  
Seine-et-Marne de l'INSPE de l'académie de Créteil

Monsieur le responsable de l'INSPE du site  
départemental de Seine-et-Marne  
**(Pour information)**

## AFFICHAGE OBLIGATOIRE

**Objet : Appel à candidatures pour un poste d'enseignant spécialisé en hôpital de jour -  
Rentrée scolaire 2021/2022.**

### **I – Poste vacant :**

Un poste d'enseignant spécialisé implanté au sein du centre hospitalier de Meaux est à pourvoir à la rentrée scolaire 2021-2022.

Les enseignants envisageant de faire acte de candidature et désireux d'obtenir des précisions en réponse à d'éventuelles interrogations sont invités à prendre contact auprès de l'inspecteur de l'Éducation nationale de la circonscription de rattachement :

- ASH Monsieur Rossière-Rollin ☎ : 01.64.41.27.44

**IMPORTANT : les stagiaires CAPPEI ne peuvent être nommés sur les postes des hôpitaux de jour**

MISSIONS : Se référer à la fiche de poste n°9 ASH (fiche jointe)

### **I. Conditions et modalités de candidatures**

- **Conditions pour faire acte de candidature**

Etre enseignant(e) du 1er degré, titulaire du CAPPEI, CAPA SH, de préférence D (ou d'un diplôme équivalent).

- **Modalités pour faire acte de candidature**

Les candidats doivent faire parvenir leur candidature (lettre de motivation, curriculum vitae et titre de compétences) à l'inspection de l'éducation nationale dont ils relèvent **avant le 16 avril 2021**.

Après avoir apposé son avis, l'inspecteur de l'éducation nationale transmettra la candidature à la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale de Seine-et-Marne – DPE 1 – à l'attention de Madame PEZZULLA – 20 quai Hippolyte Rossignol – 77010 MELUN Cedex **avant le 04 mai 2021**.

- **Entretien devant une commission**

Les candidats seront convoqués pour un entretien professionnel devant une commission chargée du recrutement qui se tiendra **courant mai 2021**.

## **II. Classement des candidatures**

Au terme de chaque entretien, la commission émettra un avis motivé qui sera pris en compte pour la nomination. A l'issue de l'ensemble des entretiens, au regard des avis émis, les candidatures seront hiérarchisées. Une priorité est donnée aux titulaires du CAPPEI, CAPA-SH de l'option D ou d'un diplôme équivalent. Dans le respect de ce classement et au regard des postes à pourvoir, les nominations seront prononcées. Dans tous les cas, l'adéquation entre les compétences du candidat au profil du poste sera privilégiée. L'avis émis par la commission chargée du recrutement porte uniquement sur les compétences, capacités ou attitudes attendues en raison de la spécificité du poste et ne préjuge en rien de la valeur professionnelle du candidat

## **III. Conditions de nomination**

Les candidats retenus seront nommés à titre définitif s'ils détiennent le titre requis. A défaut, ils seront affectés à titre provisoire.

Pour le Recteur et par délégation,  
La Directrice académique des services de  
l'éducation nationale de la Seine-et-Marne,



Valérie DEBUCHY

**Fiche descriptive de poste à profil hors mouvement  
Fiche n°9/ASH**

**ENSEIGNANT SPECIALISE EN HOPITAL DE JOUR**

**Profil du poste :**

Sous l'autorité de l'IEN ASH, l'enseignant spécialisé en hôpital de jour assure la scolarisation d'enfants présentant des troubles du spectre autistique dont l'expression perturbe gravement la socialisation et l'accès aux apprentissages soit en favorisant la constitution de groupes dans l'établissement de soins, soit en proposant un enseignement individualisé.

**Missions :**

- Amène chacun des enfants pris en charge à une activité cognitive et scolaire correspondant à son âge et à ses potentialités dans le cadre du socle commun de connaissance et de compétence et des programmes nationaux
- Élabore pour chaque élève un projet scolaire en coopération avec les partenaires de l'hôpital
- Prépare et organise le suivi scolaire dans le cadre d'une scolarisation partagée avec des établissements scolaires en milieu ordinaire en liaison avec ses collègues enseignants du premier
- Favorise le retour de l'élève en milieu ordinaire.

**Compétences :**

- Est titulaire du CAPA-SH option D, CAPPEI ou titre équivalent, ou s'engage à acquérir cette certification. Par ailleurs, une expérience auprès d'enfants ou d'adolescents présentant des troubles perturbant gravement l'accès à la socialisation et aux apprentissages sera appréciée
- Est en capacité de s'intégrer dans un projet pluridisciplinaire en affirmant de façon constructive son identité professionnelle d'enseignant spécialisé et son appartenance à l'éducation nationale
- Sait identifier et comprendre les besoins éducatifs particuliers des élèves en hôpital de jour et donc possède des qualités d'observation et une compréhension fine des processus mis en jeu dans les apprentissages
- Possède des qualités d'adaptation, d'anticipation, de réactivité face aux ressentis parfois très anxiogènes ou violents des enfants
- A une aptitude à valoriser les acquis de chaque élève pour restaurer la confiance en soi et favoriser les apprentissages
- Fait preuve de qualités relationnelles avérées et possède de réelles capacités pour le travail en équipe et en partenariat
- Est en capacité d'effectuer des déplacements, est titulaire du permis B.